



GUIDE DE DEMANDE NISKA

Faites bouger vos jeunes

Printemps / Été 2019

(1^{er} avril au 31 août 2019)

« Projets communautaires en activités physiques et sportives »

Aide financière jusqu'à 5 000 \$



NISKA - DESCRIPTION

Pour une deuxième année, la Fondation Nouveaux Sentiers invite les organisations locales à soumettre des projets communautaires d'activités physiques et sportives au bénéfice des jeunes de leur communauté. Nous encourageons les acteurs locaux à offrir des activités aux jeunes les soirs après l'école et/ou les fins de semaine pour le printemps 2019 ainsi que pour la période estivale 2019. Nous souhaitons favoriser une plus grande offre de possibilités et d'opportunités de bouger pour les jeunes des Premières Nations.

Si vous avez déjà reçu du financement du programme « Niska », n'hésitez pas à refaire une demande. Les projets qui se répètent ont la possibilité de créer une habitude, un engouement durable dans le temps.

DÉTERMINATION DE L'AIDE FINANCIÈRE ET DÉPENSES ADMISSIBLES

L'octroi d'une aide financière aux communautés des Premières Nations devra cadrer avec l'un ou l'autre des paramètres suivants :

1. Salaires ou honoraires d'intervenant en activités physiques ou sportives, traditionnelles ou contemporaines, d'un minimum d'une heure, récurrentes (minimum de 8 séances hebdomadaires) ;
2. Acquisition d'équipements ou de matériels nécessaires à la pratique encadrée d'une activité physique ou sportive, traditionnelle ou contemporaine, restant en possession de la communauté ;
3. Défraiement du transport pour participer à des activités physiques ou sportives, traditionnelles ou contemporaines ou à des événements en lien avec des activités physiques ou sportives, traditionnelles ou contemporaines.

ADMISSIBILITÉ

Les organisations locales à but non-lucratif des Premières Nations (conseils de bande, organisme communautaire, comité citoyen, etc.) peuvent bénéficier de l'aide financière, aux conditions suivantes :

1. Faire une demande de soutien au moyen du formulaire d'appel de projets prévu à cet effet ;
2. Convenir d'une entente de partenariat avec la Fondation Nouveaux Sentiers ;
3. Mettre en œuvre le projet ;
4. Défrayer tous les coûts autres que ceux couverts par l'aide financière de la Fondation Nouveaux Sentiers ;
5. Déposer les formulaires requis concernant la reddition de comptes, soit :



- a. Rapport financier et pièces justificatives (factures, reçus, talons de paie, etc.) ;
- b. Rapport d'activités, photos et vidéos.

MODE DE SÉLECTION

Les organisations locales des Premières Nations bénéficiaires de l'aide financière seront sélectionnées en fonction d'une évaluation de critères tels que l'isolement, le contexte social, le ratio de la population de jeunes, l'indice de bien-être des collectivités et les convictions à l'égard du mode de vie physiquement actif.

MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le financement pourra être versé aux promoteurs des projets à partir d'avril 2019 sous réserve de la signature d'une entente de partenariat avec la Fondation Nouveaux Sentiers. L'entente précisera la répartition du premier montant qui sera transféré à la signature de l'entente et du second qui sera versé après le dépôt de la reddition de compte (dont les échéances seront détaillées dans l'entente).

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE UN PROJET

Les organisations locales des Premières Nations intéressées à répondre à l'appel de projets devront le faire **au plus tard le 15 mars 2019**. Les demandes reçues après cette date ne pourront être considérées que si elles sont sous enveloppe portant un sceau de la poste du 15 mars 2019 ou d'une date antérieure.

